



Résolution du Comité National Fédéral des 3 & 4 octobre 2023

Réuni à Paris les 3 et 4 octobre, le Comité National Fédéral réaffirme la liberté et l'indépendance de la FGTA-FO vis-à-vis des partis politiques, des religions et des employeurs.

Le CNF rappelle son attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives. Le CNF condamne l'augmentation des sanctions disciplinaires et judiciaires injustifiées contre les militants syndicalistes à tous les niveaux, ainsi que les mesures discriminatoires qui nuisent à l'évolution professionnelle et à la liberté de l'exercice syndical.

Le CNF rappelle le rôle fondamental du dialogue social et de la négociation collective pour défendre et faire progresser les droits des salariés, aux niveaux international, européen, national, dans les branches professionnelles et les entreprises.

Le CNF rappelle que le pouvoir d'achat des salariés est mis à mal à cause d'une inflation record qui perdure depuis 2022. Le CNF réfute l'analyse économique du gouvernement qui prône la modération salariale pour ne pas enclencher une spirale salaires/prix qui conduirait à la hausse des prix. Le CNF rappelle que les salaires et les pensions augmentent moins vite que l'inflation, alors que dans le même temps les profits et dividendes explosent.

Que ce soit dans le cadre de la conférence sociale, en branche professionnelle ou en entreprise, le CNF revendique la hausse significative et immédiate des salaires et des pensions. Le CNF rappelle la primauté du salaire et du salaire différé sur les autres dispositifs de rémunération exonérés de cotisation. C'est le salaire qui contribue à financer notamment les services publics, les systèmes de retraite et de santé.

Le CNF réitère sa ferme opposition à l'injuste et inutile réforme des retraites, et soutient la Confédération FO dans ses démarches juridiques contre les décrets d'application de la réforme.

Le CNF rappelle que la bonne santé des régimes de retraites provient avant tout du plein-emploi, de la qualité des emplois et d'une rémunération digne. Au-delà de l'augmentation générale des salaires, le CNF revendique l'instauration d'une véritable politique d'amélioration du taux d'emploi des seniors.



33 Le CNF salue la bonne gestion du régime de retraite complémentaire de
34 l'AGIRC-ARRCO. Il réaffirme son attachement au paritarisme et s'oppose à toute
35 ponction de l'Etat sur les réserves. Le CNF revendique que ces réserves soient
36 utilisées pour améliorer les droits des salariés : suppression du coefficient de
37 solidarité, augmentation des pensions, indexation de la valeur du point sur
38 l'option la plus avantageuse entre l'indexation sur l'inflation ou l'indexation sur
39 l'évolution des salaires.

40 Le CNF rappelle que le dispositif de cumul emploi-retraite ne doit en aucun cas
41 cacher le faible niveau des pensions. Pour le CNF, la priorité est que les
42 pensions suffisent aux retraités pour vivre dignement.

43 Le CNF appuie les revendications confédérales dans le cadre des négociations
44 sur l'assurance-chômage : respect du paritarisme, meilleure indemnisation des
45 demandeurs d'emploi, création d'un régime particulier pour les saisonniers et
46 les extras afin de les sortir de la précarité, révision structurelle de la
47 contracyclicité de l'indemnisation qui découle du dernier décret
48 gouvernemental, mise en place d'un bonus-malus efficace qui mettrait fin à la
49 pratique du recours aux contrats courts. Le CNF approuve l'initiative de la FGTA-
50 FO d'organiser des assises entièrement dédiées aux préoccupations des salariés
51 saisonniers couverts par le champ fédéral. Les difficultés que rencontrent les
52 entreprises pour recruter des saisonniers doivent permettre à FO d'instaurer un
53 rapport de force favorable aux revendications qui seront définies lors de ces
54 assises.

55 Il en va de même dans de nombreux secteurs où trop d'emplois sont non
56 pourvus. Le CNF rappelle l'importance des élections aux chambres d'agriculture
57 et TPE à venir. Celles-ci déterminent la représentativité dans la production
58 agricole qui consolident la représentativité interprofessionnelle. Le CNF
59 soutient les initiatives qui seront prises par la FGTA-FO et ses syndicats pour
60 développer l'attractivité des métiers.

61 Le CNF apporte son soutien aux travaux entamés par la Commission égalité de
62 la FGTA-FO pour mettre à la disposition des syndicats les outils nécessaires à la
63 lutte contre toutes les inégalités professionnelles, notamment celles qui
64 concernent les femmes ou les salariés en situation de handicap. Le CNF soutient
65 également toutes les initiatives de la Commission égalité qui pourront conduire



66 à la reconnaissance et à l'amélioration du statut des salariés aidants par la
67 négociation collective.

68 La conférence sociale et les négociations interprofessionnelles en cours doivent
69 impérativement déboucher sur la création de progrès social. Afin d'appuyer
70 l'ensemble des revendications de notre organisation syndicale et dans la droite
71 ligne du mouvement de mobilisation historique contre la réforme des retraites,
72 il est nécessaire de maintenir la pression pour créer un rapport de force
73 favorable aux salariés.

74 Le CNF appelle l'ensemble des salariés, retraités, et jeunes à participer aux
75 manifestations le 13 octobre, journée européenne de mobilisation contre
76 l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes.

77 Adoptée à l'unanimité le 4 octobre 2023